



RAPPORT PRESENTANT LES ACTIONS MISES EN ŒUVRE
à la suite du rapport de la Chambre Régionale des Comptes
sur le soutien public à la corrida Exercices 2019 à 2023

Lors de son contrôle, la Chambre Régionale des comptes a émis trois recommandations. Le présent rapport présente les actions mises en œuvre.

1. Recommandation 1 : Valoriser comptablement les biens mis à disposition de la commune ou par la commune à la société Betarra tels que définis dans la convention de partenariat tripartite de la gestion des arènes de Béziers

Dans le cadre de la convention de partenariat tripartite signée le 19 décembre 2023 par l'ensemble des parties, les biens et moyens mis à disposition de la commune ou par la commune à la société Betarra sont listés ci-dessous :

Bien ou moyen mis à disposition	Coût
Maison des Mayorales	7 212 €/ an
Corrales	4 788 €/ an
Parvis des Arènes durant la Féria (périmètre partiel)	7 029,50 €
Parvis des Arènes durant la Féria Off (périmètre complet)	13 455,00 €
Frais liés à la conception des affiches et communication	31 507,82 €
Préparation de la Piste avant et pendant la Féria	25 530,86 €
Sonorisation et animation musicale pendant la Féria	4 165,20 €
Mise à disposition de matériel pour tout évènement tauromachique organisé en dehors de la Féria	11 642,90 €
Préparation de la Piste pour tout évènement tauromachique organisé en dehors de la Féria	3 017,05 €
Prêts de matériel dans le cadre d'évènements non tauromachiques	12 210,55 €
TOTAL	120 558,88 €

2. Recommandation 2 : Se doter d'une charte définissant les règles en matière d'invitations pour les différents spectacles de tauromachie espagnole, tauromachies et non tauromachiques
La Ville a élaboré une charte qui figure en annexe du présent rapport

3. Recommandation 3 : Valoriser dans le compte financier l'ensemble des concours – financiers et en nature apportés aux associations.

La ville de Béziers s'est dotée des outils numériques nécessaires à la valorisation des prestations en nature qu'elle apporte aux associations. Il s'agit de deux logiciels permettant la planification et la valorisation des prestations en nature et d'un logiciel qui recense toutes les aides de la ville ainsi que les conventions attenantes.

Le département des sports dispose dès à présent de toutes les données nécessaires ce qui permettra de porter dans le CFU 2026 toutes les informations relatives aux avantages en nature accordées aux associations sportives. Si d'ici la fin de l'année, d'autres départements ont terminé ce travail, leurs données figureront également dans le CFU 2026. Si tel n'est pas le cas, la ville s'engage à ce que toutes les informations figurent au CFU 2027.